

13^{ème} conférence de la commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO)

Casablanca, Maroc

16-18 septembre 2014

Rapport du président de la CHAtO

1. Ce rapport rend compte des activités de la CHAtO depuis la conférence de Lisbonne en novembre 2012.

Caractéristiques générales de la région

2. La zone couverte par les travaux de la commission coïncide avec la région cartographique G et la zone NAVAREA II. Le trafic maritime y est particulièrement intense, avec les approches de la Manche, de la mer du Nord et de la Méditerranée. Le trafic maritime se développe vers les ports d'Afrique occidentale et du centre. La sécurité maritime devient un enjeu important pour certaines zones de la région (golfe de Guinée notamment), entraînant des nouveaux besoins des États en matière de navigation.
3. L'hydrographie et la cartographie marine de la région ne sont pas complètement satisfaisantes, comme le révèle l'examen de la publication C55 de l'OHI. Si les 24 États côtiers de la région sont tous membres de l'organisation maritime internationale (OMI), seulement sept d'entre eux sont membre de l'OHI¹. Le développement des capacités hydrographiques est une priorité pour cette région.

Nouveaux membres – arrangements bilatéraux

4. La Mauritanie et le Sierra Leone ont obtenu le nombre de voix leur permettant de devenir membre, mais n'ont pas adressé au gouvernement de Monaco leur instrument d'adhésion. La république du Congo se prépare à initier une démarche.
5. Neuf États côtiers de la région, signataires des statuts de la commission, en sont donc membres associés. Les autres pays de la région, participant aux travaux de la commission à titre d'observateurs, sont encouragés à en signer les statuts.
6. Cinq États côtiers de la région ont des arrangements bilatéraux avec d'autres États, concernant la fourniture de services hydrographiques au sens de la règle V/9 de la convention SOLAS.

¹ Parmi eux, un est suspendu

Activités depuis la dernière conférence de la CHAtO (octobre 2012 – Lisbonne)

Affaires générales

7. Coopération avec la Commission européenne - Les initiatives de l'Union européenne dans le domaine maritime ont un impact croissant sur l'activité hydrographique des États membres. L'OHI en a reconnu l'importance, par exemple pour ce qui concerne la normalisation, l'amélioration de la connaissance hydrographique dans les eaux européennes, la prise en compte de la problématique hydrographique dans les politiques européennes, y compris dans le domaine de la coopération internationale. Sous l'égide du MoU signé en 2012 par l'OHI et la Commission européenne lors de la XVIII^{ème} conférence hydrographique internationale, un groupe de travail, créé initialement dans le cadre de la commission hydrographique de la mer du Nord, a été élargi et rattaché au comité de coordination inter-régionale de l'OHI (IRCC). Il a été convenu que la France représente la CHAtO à ce « réseau OHI-UE » (lettre circulaire CHAtO N°03/2014 du 29/04/2014).
8. Concernant l'organisation maritime internationale (OMI), il convient de noter la fusion de deux sous-comités intéressant l'hydrographie, COMSAR et NAV, remplacés par le sous-comité NCSR (*Navigation, Communication, Search & Rescue*). **L'attention des membres, membres associés et États observateurs de la CHAtO est attirée sur le programme d'audit des États membres de l'OMI, dont le champ inclut les capacités hydrographiques.** L'audit porte notamment (cf. résolution A.1067(28) de l'OMI) sur les dispositions prises par l'État côtier pour : promulguer les avertissements de navigation et les dangers pour la navigation ; gérer la manière dont les renseignements sur les aides à la navigation sont diffusés ; fournir des services hydrographiques (cf. SOLAS V/9) ; et évaluer l'efficacité des dispositions précédentes. Il est à noter que cinq États côtiers de la région font partie des six premiers dans l'ordre chronologique du calendrier des audits, et sept (huit en y ajoutant l'Angola) sont dans les 16 premiers (cf. document EAHC13-07.7A).
9. Lors de la précédente conférence de la CHAtO, il a été décidé d'utiliser le canal de l'organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du centre (OMAOC) pour inciter les États côtiers de cette région à développer les dispositions leur permettant de répondre aux obligations de la règle SOLAS V/9. Un contact a été établi avec le secrétaire général de cette organisation, par échange de lettres, et avec le soutien de la république du Congo, qui en assure la vice-présidence, contact portant en particulier sur le renforcement des capacités (cf. §24).
10. Pour ce qui concerne les indicateurs de performance de l'OHI, on peut noter que :
 - 12 États côtiers de la région fournissent, directement ou indirectement, des services hydrographiques, dont des ENC ;
 - 60% des États concernés ont participé à la précédente conférence de la CHAtO. Dix États non-membres sont annoncés à la conférence de Casablanca, nombre en croissance par rapport à la précédente conférence.
 - la couverture des besoins en cartes électroniques de navigation (ENC) est assurée à 100 % pour les catégories de navigation 1 et 2, à plus de 85% pour la catégorie 3, et à plus de 95 % pour les catégories 4, 5 et 6. Ces taux ne doivent pas cacher que les données hydrographiques à partir desquelles ces ENC ont été compilées peuvent être anciennes et lacunaires sur les côtes africaines (cf. §27).

11. Au 1^{er} septembre, 11 membres, membres associés ou États observateurs de la CHAtO étaient inscrits à la prochaine conférence hydrographique internationale extraordinaire du 6 au 10 octobre 2014 (cf. document EAHC13-03A). Les autres parties prenantes à la CHAtO sont invitées à envisager leur participation.

Services et normes hydrographiques

12. La prochaine réunion de l'HSSC se tiendra à Valparaiso. En complément de nombreux sujets techniques (cf. http://iho.int/mtg_docs/com_wg/HSSC/HSSC6/HSSC6Docs.htm), l'évolution de la structure des groupes de travail de cette instance y sera examinée.

Coordination et soutien interrégional

13. Le président de la CHAtO a représenté la CHAtO aux réunions du comité de coordination interrégional de l'OHI (IRCC) en 2013 (Wollongong) et en 2014 (Paris). Les travaux de l'IRCC pendant ces deux années ont abouti à :

- la révision de la publication B6 (normalisation des noms des structures sous-marines) ;
- l'amendement de la résolution 1/2005 de l'OHI sur la réponse aux catastrophes marines, pour prendre en compte la contribution des réseaux d'observatoires de marée à l'alerte aux submersions marines ;
- l'élaboration du projet de révision de la stratégie de renforcement des capacités de l'OHI (cf.§19) ;
- la constitution d'un groupe de travail assurant la liaison avec la Commission européenne (cf.§7) ;
- la validation des révisions des standards de compétence pour hydrographes et cartographes et du programme de travail pour une nouvelle édition (cf. §20) ;
- des avancées sur la mise en œuvre des principes pour le développement de la base de données mondiale des cartes électroniques de navigation (*Worldwide Electronic Nautical Charts Database - WEND*) (cf. §14) ;
- la mise en évidence de l'intérêt de l'analyse des risques pour prioriser les levés hydrographiques ;
- une première analyse de l'intérêt de « méthodes non conventionnelles » pour le recueil de données hydrographiques (bathymétrie satellitale, « *crowd-sourcing* »), **qu'il est demandé aux commissions régionales de considérer pour leur zone d'intérêt** ;
- la proposition de transférer du groupe de travail sur les infrastructures de données géospatiales maritimes (MSDIWG) de l'HSSC vers l'IRCC ;
- l'identification d'un besoin de faciliter l'accès des services hydrographiques en charge de responsabilités cartographiques sur les eaux d'autres États, aux levés hydrographiques réalisés par des tiers.

14. Comme confirmé à la 12^{ème} conférence de la CHAtO, la France, coordinateur de la cartographie internationale de la région G (G-ICCWG), a représenté la CHAtO aux troisième et quatrième

réunions du groupe de travail sur le WEND. Elles ont permis de progresser sur le guide d'application des principes WEND, ainsi que sur la définition d'une procédure de traitement des recouvrements entre ENC.

15. La France assure la coordination de la diffusion des renseignements de sécurité maritime dans la zone Navarea II. Cette activité fait l'objet d'un rapport particulier (rapport EAHC13-07.4A). Si la situation des stations Navtex s'est améliorée, **la liste des points de contacts Navarea II reste encore incomplète**, compliquant la mission du coordinateur de la zone. La création d'un portail partagé, pourrait être de nature à faciliter la mise à jour de ces points de contact, tout en offrant la possibilité de signaler en mode collaboratif et réactif, les renseignements de sécurité maritimes.
16. La croissance des opérations pétrolières et gazières *offshore* dans le golfe de Guinée nécessite un suivi régulier de la localisation des plates-formes d'exploration et d'exploitation. Des informations sont ponctuellement fournies par certains États côtiers.
17. La participation de représentants de l'industrie aux conférences de la CHAtO est effective depuis sa 12^{ème} conférence. Elle participe à la bonne compréhension des problématiques hydrographiques de la région et permet d'échanger des points de vue complémentaires sur les actions à conduire.

Renforcement des capacités

18. La diversité des enjeux maritimes et la variété des besoins auxquels répondent l'hydrographie et la cartographie marine rendent nécessaire une forte coordination des différentes administrations dans la définition des priorités et l'exécution des programmes hydrographiques. À cette fin, l'OHI recommande la mise en place de comités nationaux d'hydrographie. **La 13^{ème} conférence de la CHAtO sera l'occasion de faire un point sur l'instauration de ces comités.**
19. Le coordinateur du renforcement des capacités a participé aux deux réunions du sous-comité du renforcement des capacités (cf. rapport CBSC12-05C diffusé par mail le 12 mai 2014 et disponible sur le site OHI à l'adresse http://iho.int/mtg_docs/com_wg/CBC/CBSC12/CBSC12-05C-EAHC_report.pdf). Outre la mise au point et le suivi des programmes annuels du programme de l'OHI de renforcement des capacités, la révision de la stratégie de l'OHI dans ce domaine a été au centre de ces deux réunions (cf. document EAHC13-08.1A).
20. L'IBSC a révisé les standards pour la formation des hydrographes et des cartographes. Les principales évolutions portent sur :
 - la prise en compte de l'enseignement à distance ;
 - des recommandations pour les exercices pratiques et l'entraînement sur le terrain ;
 - les durées minimales de formation.

Une réflexion a été initiée sur la possibilité de schémas de certification individuelle, visant à garantir le maintien des compétences dans la durée.

21. Suite à une décision prise à la 12^{ème} conférence de la CHAtO, une enquête a été réalisée sur les besoins en formation des États côtiers de l'Afrique de l'ouest et du centre, ainsi que sur les

capacités de formation. Les résultats seront présentés par le coordinateur pour le renforcement des capacités lors de la 13^{ème} conférence de la CHAtO. L'intérêt de développer des capacités régionales en matière de formation a été discuté à plusieurs reprises, à la 12^{ème} conférence de la CHAtO, puis au séminaire de Pointe-Noire en novembre 2013 (cf. § 24). **Deux orientations paraissent se dégager, sur lesquelles il serait utile que la commission se prononce :**

- besoin de former des assistants hydrographes, permettant de démultiplier le potentiel formé aux niveaux B et A ;
- intérêt de disposer d'un pôle de formation anglophone et d'un pôle francophone (la question d'un pôle lusophone est à examiner en relation avec la SAIHC).

22. Une visite technique de haut niveau au Libéria est envisagée, suite à un contact entre cet État et le BHI.

23. Pour aider à l'appréciation de l'importance de l'hydrographie dans le développement de l'économie maritime, des séminaires de haut niveau sur les aides à la navigation, l'hydrographie et la cartographie marine ont été organisés conjointement par l'OMI, l'OHI et l'AIMS, au profit des responsables chargés de la mise en œuvre des politiques en matière de sécurité de la navigation :

- à Nouakchott (Mauritanie) en septembre 2013 (séminaire francophone) ;
- à Accra (Ghana) en avril 2014 (séminaire anglophone).

24. En novembre 2013, la république du Congo et l'OMAOOC ont organisé à Pointe-Noire un séminaire de haut niveau sur l'hydrographie, avec la participation du BHI et du président de la CHAtO (cf. compte rendu n°010 SHOM/DMI/REX/NP du 6 mai 2014, transmis par LC CHAtO 4/2014 du 14 mai 2014). Les principales conclusions, tirées par le ministre délégué à la marine marchande la république du Congo et le secrétaire général de l'OMAOOC, ont été :

- l'avantage pour les États membres de l'OMAOOC à adhérer à l'OHI ;
- l'intérêt de la création d'une filière de formation adaptée, s'appuyant sur le réseau des académies régionales de l'OMAOOC ;
- la décision de préparer un protocole d'accord sur la coopération entre l'OHI et l'OMAOOC.

Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale

25. Une mise à jour partielle de la publication C-55 « état des levés et de la cartographie » est en cours sur la base des éléments fournis avant la fin de juin 2014. Pour quelques régions, cet état n'a pas été mis à jour depuis 2004. Le BHI a entrepris par ailleurs une rénovation de la C-55, pour l'intégrer dans le système d'information géographique (SIG) de l'OHI.

26. L'amélioration de l'état des levés reste lente dans une partie importante de la région. Les États côtiers sont encouragés à identifier les levés réalisés par des tiers dans leurs eaux et à envisager la communication de leurs résultats aux responsables cartographiques, de manière à en faire profiter l'ensemble des navigateurs ; inclure dans les autorisations de levés une procédure d'information et

de communication des levés serait de nature à faciliter la prise en compte de ces travaux dans les documents nautiques.

27. Les progrès de la couverture cartographie internationale dans la région G (papier et électronique) font l'objet d'un rapport particulier (cf. document EAtHC13-07.1A). Le coordinateur cartographique pour la région est invité à prendre en compte les spécifications du SIG de l'OHI «INToGIS» quand elles seront disponibles, pour proposer aux membres de la CHAtO les adaptations nécessaires pour tirer le meilleur parti de ce SIG quant à la maintenance des catalogues cartographiques de la région G..
28. La couverture de la région G en cartes électroniques de navigation continue de progresser. Depuis la 12ème conférence de la CHAtO, plus de 48 nouvelles cellules ont été produites sur la région G (catégories de navigation 4 et 5). La diffusion des ENC depuis deux ans s'est améliorée avec le rapprochement des règles de licences des deux RENC. L'ensemble des ENC existant sur la zone est disponible au travers de ces deux RENC.

Programme de cartographie océanique

29. La cartographie océanique dans la région bénéficie de relevés qui peuvent être effectués par des bâtiments hydrographiques en transit, avec l'autorisation des États côtiers pour ce qui concerne leur zone économique exclusive ; cette pratique est à encourager. Parmi les structures découvertes lors de ces levés, il est porté à l'attention des membres de la CHAtO que l'une d'entre elles, découverte en octobre 2013 par 21°01',11 N et 21°15',46W, a été nommée en 2014 mont *Michel Le Gouic*, en hommage à un ingénieur hydrographe disparu début 2013, et dont la contribution aux travaux de l'OHI, et en particulier à ceux de la CHAtO, est dans toutes les mémoires.

Perspectives

30. Il est proposé que le renforcement des capacités des États côtiers demeure une priorité de la commission dans les années à venir. À cette fin, et en appui du plan à 5 ans demandé par le sous-comité du renforcement des capacités de l'OHI, le sous-comité a approuvé le principe d'une étude visant à établir un programme détaillé pour les années à venir, et à déterminer son mode de financement ; ce projet doit être précisé avant d'être définitivement validé, **et il est proposé à la commission de l'examiner et le compléter lors de sa 13^{ème} conférence.**
31. La prise de conscience de l'importance des données géographiques au niveau de l'Afrique, ainsi que du rôle de l'observation satellitale dans leur recueil, incite à examiner les possibilités de mutualisation de compétences et d'outils entre hydrographie et géographie terrestre. La tenue à Libreville (Gabon) de la XIème session plénière du *Group on Earth Observation* (GEO), dont sont membres plusieurs membres et observateurs de la CHAtO, est une occasion d'aborder cette problématique.
32. La 5^{ème} conférence hydrographique internationale extraordinaire à Monaco en octobre 2014 sera l'occasion d'aborder des sujets importants pour le développement de l'hydrographie, tant sur le plan technique qu'en matière de renforcement des capacités (cf. document EAtHC 13-03A). **Les membres et observateurs de la CHAtO sont invités à y participer, et à en préparer les discussions lors de la 13^{ème} conférence de la CHAtO.**

Conclusion – Actions pour la CHAtO

33. Les membres, associés et observateurs de la CHAtO sont invités à :

- prendre note du présent rapport ;
- apporter les compléments qu'ils jugeront nécessaires ;
- à proposer toute suite qui leur paraîtra utile.